

[Traduction]

J'ai ici le nombre voulu de copies en anglais et en français.

On me signale que l'interprète s'est trompé de nom, quant au collègue qui appuie ma motion. Il s'agit du député de Calgary-Centre (M. Harkness) et non du député de Calgary-Sud (M. Mahoney). Qu'on veuille bien m'excuser de cette confusion. Voulez-vous mettre la question aux voix, monsieur l'Orateur?

• (3.10 p.m.)

M. l'Orateur: Le député devrait peut-être continuer son discours, parce qu'il pourrait avoir du mal à le faire dès que je mettrai la question aux voix.

L'hon. M. Lambert: Merci, monsieur l'Orateur. Nous cherchons maintenant à savoir si le gouvernement a bien géré ses finances et si, de l'avis du pays, il a efficacement enrayer l'inflation. Je dirais que son échec est si flagrant que même ses partisans ne pourront l'approuver. Pendant la première semaine de juin d'après l'Institut canadien de l'opinion publique, 24 p. 100 seulement des Canadiens approuvaient la gestion de l'économie par le gouvernement. Voilà qui contraste avec d'autres années, 1959 par exemple, alors que moins d'un tiers de la population, ou 31 p. 100, avaient exprimé leur mécontentement.

Dans l'Ontario et dans l'Ouest, 28 p. 100 seulement des Canadiens sont satisfaits des maigres efforts du gouvernement pour enrayer l'inflation. Qui plus est, cette désapprobation émane surtout de la province qui est, en principe, le plus farouche adepte du gouvernement,...

[Français]

...la province de Québec, où 17 p. 100 des gens ont été consultés et dont l'opinion indique que le gouvernement dirige l'économie d'une façon satisfaisante.

[Traduction]

Le reste—soit 83 p. 100—ne se joint pas au concert d'acclamations suscité ici et dans le pays par les députés ministériels de l'arrière-ban, en faveur du ministre des Finances. Les libéraux en dehors de la Chambre se partagent à peu près en nombre égal entre ceux qui approuvent et ceux qui désapprouvent la ligne de conduite du gouvernement. En outre, il y en a 27 p. 100 qui sont manifestement honteux, mais qui se contentent de dire qu'ils ne se prononcent pas. Seulement 37 p. 100 des libéraux approuvent la façon dont le gouvernement administre l'économie.

Examinons maintenant une chose qui n'a pas été touchée par le budget, si ce n'est

qu'elle demeure en vigueur; j'entends par là l'impôt de progrès social de 2 p. 100, créé le 22 octobre dernier. On l'a qualifié d'impôt régressif. Je ne ferai pas de commentaires sur la décision de la Chambre d'approuver le budget, mais cet impôt n'en est pas moins régressif pour deux raisons. Tout d'abord, nous allons continuer de protester au sujet de la disposition concernant le plafond. Le ministre aurait pu la supprimer actuellement. S'il l'avait fait, il aurait pu réunir 100 millions de dollars de plus en se fondant sur les estimations de revenu et il aurait pu nous laisser tranquilles quant aux autres impôts et cela, je vais vous le démontrer. Le paiement maximum de \$120 abaisse le taux d'impôt en vigueur dans le cas des gens dont le revenu est au-delà du seuil de dégrèvement. Ce seuil va de \$7,100 pour les célibataires à \$10,500 pour les familles de plus de 7 personnes. Pour une famille de 4 personnes, le seuil est de \$8,700—le niveau auquel songeait le premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il disait qu'il ne voulait pas décourager les gens, c'est-à-dire plus de \$10,000.

Il est étrange que même si aux fins de l'impôt de progrès social, autrement dit de l'assurance frais médicaux, on établit à \$8,700 le plafond du revenu pour une famille de quatre—c'est-à-dire qu'elle paie le taux maximal à ce niveau—un individu ne peut acheter une maison aux termes de la loi nationale sur l'habitation si son revenu est inférieur à \$8,000. Cela prouve l'illogisme du gouvernement. On a fait croire que la ligne de démarcation passait par un revenu de \$10,000. Cela sonne bien, mais d'après les chiffres que j'ai pu examiner, cette ligne s'établit en réalité aux environs de \$8,500. Pourtant, je le répète, \$8,000 est le chiffre au-dessous duquel une famille moyenne ne peut acheter une nouvelle maison au terme de la LNH et bénéficier de la période maximale de remboursement, des conditions les plus avantageuses.

Cet impôt est régressif. Si l'on en élargissait le cadre en supprimant le plafond, l'incidence augmenterait avec le revenu, si la capacité de remboursement allait croissant. Après tout, l'impôt sur le revenu est un impôt progressif. D'aucuns prétendent que cela décourage l'initiative, mais ça c'est autre chose. Nous avons un régime fondé sur un taux d'impôt progressif. Il s'agit ici d'un impôt de progrès social, l'assurance frais médicaux et, je suppose d'autres choses auxquelles le gouvernement peut songer.

Néanmoins, nous payons encore 2 p. 100, sujet à un plafond, et l'impôt n'est donc pas progressif à ce point de vue. On me dit que d'après les données statistiques les plus sûres,